

Louvigné de Bais, le jeudi 15 février 2024

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous faire savoir qu'une réunion du conseil municipal aura lieu le :

**Mardi 20 février 2024
à 19h00 à la salle Intermède**

Ordre du jour :

- Finances -Comptes de gestion 2023
- Finances- Comptes administratifs 2023
- Finances- Subventions 2024 aux associations
- Finances- Photocopies attribuées aux associations communales pour l'année 2024
- Finances- Ecole publique : coût moyen de fonctionnement par élève
- Finances- Ecole publique : participation fournitures scolaires, petit matériel et transport scolaire 2024
- Finances - Ecole privée : participation au contrat d'association et aux fournitures scolaires 2024
- Finances - Subventions 2024 école publique et école privée
- Culture - Mise à jour du règlement intérieur de la bibliothèque
- Finances – Convention portant réalisation d'une opération d'effacement des réseaux rue des Saulniers
- Environnement – Définition des zones d'accélération pour les énergies renouvelables sur le territoire de la commune de Louvigné de Bais
- Urbanisme – Rétrocession de voirie - transfert amiable des voies et réseaux des lotissements résidence du Breil ou rue du Breil et cité Bel Air dans le domaine public
- Finances – Admission en créances éteintes / Non-Valeur

Comptant sur votre présence,

Veillez croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Le Maire,



Thierry PIGEON